



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Afrique du Sud

Question écrite n° 38533

Texte de la question

M Didier Chouat appelle l'attention de M le ministre des affaires étrangères sur la situation des enfants détenus en Afrique du Sud. Depuis juin 1986, plus de 8 000 jeunes de moins de dix-huit ans auraient connu la détention, sans procès et dans des conditions déplorables. En octobre dernier, 250 enfants étaient encore détenus. En conséquence, il lui demande d'intervenir pour que l'Afrique du Sud applique une législation protégeant les mineurs.

Texte de la réponse

Reponse. - communautaires destinées à manifester, auprès des autorités sud-africaines, la préoccupation des dirigeants européens à l'égard de la détention d'enfants. Cette réprobation unanime a conduit les dirigeants d'Afrique du Sud à libérer plusieurs centaines d'entre eux. Le Gouvernement poursuivra sans relâche ses efforts pour que soient remis en liberté sans condition tous les jeunes encore détenus dans les prisons sud-africaines.

Données clés

Auteur : [M. Chouat Didier](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38533

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1322

Réponse publiée le : 9 mai 1988, page 1950